



Garantie d'annulation de billet TicketPlan

Note : cela n'est pas pertinent pour les clients ayant acheté la promesse de remboursement TicketPlan

Veillez consulter les termes selon lesquels nous agissons au nom de nos clients ainsi que les détails de nos responsabilités réglementaires et juridiques. Nous avons également listé certaines de vos responsabilités.

Veillez nous contacter si vous ne comprenez pas quoi que ce soit ou si vous avez des questions.

À propos de notre entreprise

TicketPlan est un nom commercial d'AGS Pier GmbH, qui appartient entièrement à Pier Insurance Managed Services Ltd.

La couverture est organisée par AGS pier GmbH, dont le siège social est situé à Hohe Bleichen 8, 20354, Hambourg, Allemagne. AGS pier GmbH est un intermédiaire enregistré, un agent d'assurance autorisé conformément à l'article 34 d, paragraphe 1 GewO (Règlement commercial allemand) avec le numéro d'enregistrement : D-DWGU-041S5-44.

La police est souscrite par Collinson Insurance Europe Limited, régulée et autorisée par la Maltese Financial Services Authority sous le numéro C8997, avec un siège social au troisième étage, Development House, rue St. Anne, Floriana, FRN 9010, Malte.

Pour les clients britanniques, les services sont fournis par Pier Insurance Managed Services Limited. Pour les clients de l'UE, les services sont assurés par notre filiale à 100 % AGS Pier GmbH.

Nos produits et services

Nous proposons un produit de promesse de remboursement d'annulation de billet, adapté à ceux qui souhaitent s'assurer eux-mêmes s'ils ne peuvent pas assister à un événement réservé en Europe, en raison de circonstances imprévues et spécifiées, pour lesquelles ils ont acheté des billets et payé la prime appropriée. Nous ne proposons que des produits de promesse de remboursement pour annulation de billets, souscrits par Collinson Insurance Europe Limited [l'assureur].

Nous ne donnons aucun conseil ni recommandation personnelle concernant la promesse d'annulation du remboursement du billet. Vous serez présenté avec les termes et conditions du produit ainsi que la prime appropriée. Cela vous permet de décider comment vous souhaitez procéder et si ce produit répond à vos exigences spécifiques de couverture.

La capacité dans laquelle nous agissons

Lors de la négociation de cette couverture, nous agissons toujours en tant que représentants de l'assureur.

Notre rémunération

Lorsque nous organisons votre couverture, l'assureur nous verse un pourcentage de commission sur la prime totale.



Divulgateion

Il est très important que les informations que vous nous fournissez lors du remplissage d'un formulaire de remboursement et lors de la déclaration soient exactes. Si un formulaire ou une déclaration est rempli en votre nom, il vous incombe de vérifier que les réponses à toutes les questions sont vraies et complètes.

Il est recommandé de conserver des copies de toute correspondance que vous nous envoyez ou directement à l'assureur.

Primes des assureurs

Le vendeur de billets récupérera votre prime dans le cadre de votre commande avec lui ; La prime nous sera ensuite transférée dans le cadre d'un processus de facturation mensuel. Nous détenons les primes de couverture en tant que représentants de l'assureur.

Droit de retrait

Vous pouvez avoir le droit d'annuler votre promesse de remboursement d'annulation du billet jusqu'à 14 jours après la date d'achat de votre couverture ou de recevoir votre document de couverture au début de votre couverture, selon la date la plus tardive.

Si vous exercez ce droit de retrait, vous aurez droit à un remboursement de prime. Si une réclamation survient avant l'exercice du droit de retrait, les assureurs n'autoriseront pas le remboursement de la prime payée.

Si ce droit de retrait n'est pas exercé dans les 14 jours, aucune prime payée ne sera remboursée.

Traiter les clients équitablement

Nous nous efforçons toujours d'offrir un service de haut niveau et de recevoir les retours de nos clients. Si, pour une raison quelconque, vous pensez que notre service n'est pas à la hauteur des attentes, veuillez nous en informer.

Vous pouvez envoyer un e-mail à TicketPlan Ltd à : management@ticketplan.com

Procédure de réclamation

En cas de cas où nous ne répondons pas à vos attentes, nous sommes également tenus de traiter les réclamations de manière approfondie et professionnelle.

Si vous souhaitez déposer une plainte concernant la vente de votre couverture, veuillez contacter TicketPlan Ltd des manières suivantes :

À l'écrit : Service Client, TicketPlan Limited, Evolution House, New Garrison Rd, Southend-on-Sea, Royaume-Uni, SS3 9BF

Par email : management@ticketplan.com

Si vous restez insatisfait après avoir reçu notre réponse, il se peut que vous puissiez soumettre votre plainte au Médiateur financier de votre pays de résidence.